

# Nouvelle profession dans la santé publique suisse : assistant(e) en soins et santé communautaire (ASSC)

par Sibylle Kull

## Situation initiale

Jusqu'à présent, les professions de la santé tombaient, en Suisse, dans la sphère de compétences des cantons, qui en déléguaient l'application et le contrôle à la Croix-Rouge suisse (CRS). Or, avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004, cette exception est abolie. Les formations professionnelles pour les métiers de la santé, du social et des arts sont en effet désormais intégrées dans le système éducatif au niveau fédéral et seront contrôlées et réglementées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Les formations aboutissant à un diplôme en hygiène et en soins ainsi que les profes-

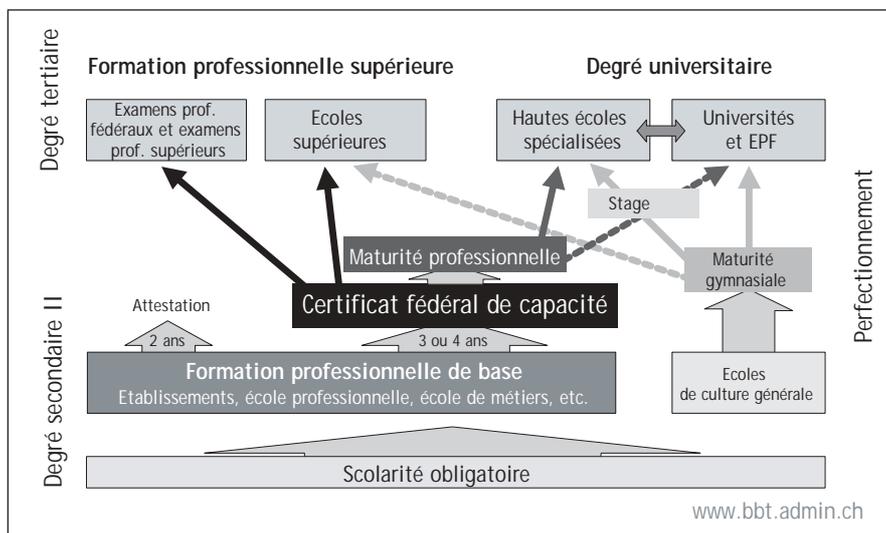
sions médico-techniques et médico-thérapeutiques (MTT) se positionnent au degré tertiaire. Quant au degré secondaire II, qui faisait encore défaut, il propose la formation d'assistant(e) en soins et santé communautaire.

Dans le cadre de projets-pilotes, les premières filières Assistant(e) en soins et santé communautaire (ASSC) ont démarré en 2002. Le canton de Zurich a lancé cette nouvelle formation en août 2003, dans le cadre de son projet « Reorganisation der Berufsbildung im Gesundheitswesen, (ReBeGe) » (réorganisation de la formation professionnelle dans les services de santé publique). Les premières filières infirmier et infirmières du degré tertiaire verront le jour à l'automne 2004.

## Conséquences des remaniements

Le passage du flambeau de la CRS à l'OFFT ainsi que l'intégration des formations au niveau fédéral entraînent, pour les entreprises, les modifications et nouveautés suivantes :

- la formation peut démarrer sitôt la scolarité obligatoire terminée, l'âge minimal pour débiter la formation (18 ans pour les formations en vue de l'obtention d'un diplôme) étant supprimé ;
- la sélection et l'engagement des apprentis incombent à l'entreprise ;
- les entreprises sont responsables de la formation ;
- cours d'enseignement général durant la formation ;
- introduction de la maturité professionnelle ;
- la formation de base est clairement délimitée par rapport à la formation conduisant à un diplôme et débouche sur une profession à part entière.



Organisation du nouveau système de formation professionnelle.

## Le profil professionnel de l'assistant(e) en soins et santé communautaire

La profession d'assistant(e) en soins et santé communautaire (ASSC) consiste en une formation de base très large dans le domaine de la santé et ne constitue pas une profession soignante à proprement parler. Durant les trois ans de formation, l'aspirant ASSC doit acquérir des compétences fondamentales et indispensables dans quatre domaines précis, à savoir :

- Soins et assistance
- Conception du milieu et organisation de la vie quotidienne
- Administration et logistique
- Actes médico-techniques

La formation est sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC). Les assistant(e)s en soins et santé communautaire peuvent alors soit se lancer dans un travail très varié et intéressant dans le secteur de la santé, soit suivre une formation complémentaire en vue de l'obtention d'un diplôme. R. Meiler<sup>1</sup> décrit le profil professionnel de l'ASSC comme suit: «Les assistant(e)s en soins et santé communautaire ont pour tâche d'accompagner et de soutenir – de manière autonome et responsable, et dans le respect de l'autre – des client(e)s dans la vie quotidienne ainsi que de leur apporter des soins. Ils travaillent en équipes pluridisciplinaires, dans des institutions sanitaires et sociales. Ils contribuent à fournir les soins et les prestations administratives, logistiques et, sur délégation, médico-techniques requis. Leur vaste formation professionnelle permet aux assistant(e)s en soins et santé communautaire de contribuer notablement aux domaines spécifiques suivants:

- Dans le domaine «**Soins et assistance**», les ASSC soutiennent les client(e)s dans certaines activités de la vie quotidienne. Les soins prodigués sur ordre d'infirmiers/-ères diplômé(e)s font partie intégrante de la planification de mesures médicales et/ou thérapeutiques et présupposent une bonne capacité à travailler en équipe. Au quotidien, les ASSC sont souvent les personnes les plus proches des client(e)s; ils les soutiennent et les assistent dans la vie de tous les jours, dans la maladie, la guérison et en fin de vie.
- Pour la «**Conception du milieu et organisation de la vie quotidienne**», les ASSC font appel à leurs compétences sociales, personnelles et techniques, afin de permettre aux client(e)s de continuer à mener une vie préservant leurs habitudes et leur qualité de vie, en dépit de certaines contraintes. Ils veillent au bon ordre du ménage et du logement de leurs client(e)s et sont capables de les faire participer à des tâches domestiques, de

mobiliser leurs ressources et de préserver leur autonomie.

- Côté «**Administration et logistique**», les ASSC veillent à ce que les appareils médicaux, ménagers et de soins, le mobilier et autres instruments fonctionnent correctement et soient prêts à être utilisées. Ils gèrent – de manière autonome ou selon des instructions – les stocks de matériel de soins, des denrées alimentaires, du matériel de bureau ainsi que des médicaments; ils utilisent pour ce faire correctement les connaissances administratives qu'ils ont acquises. En leur qualité d'accompagnants des client(e)s, ils traitent de manière responsable les informations écrites destinées aux personnes compétentes.

Pour les «**Actes médico-techniques**», les ASSC déchargent les infirmiers/-ères diplômé(e)s en exécutant, sur délégation, des actes médico-techniques tels que prises de sang, injections, pansements, administration d'aliments par sonde gastrique, etc. Ce faisant, la sécurité et le bien-être des client(e)s demeurent prioritaires.

Dans le canton de Zurich, les lieux d'activités comprennent diverses institutions de santé publique, tels que des hôpitaux, des cliniques psychiatriques, des homes, des EMS et Spitex.»

#### Domaines d'engagement des ASSC

Comme le décrit Rosmarie Meiler dans le curriculum cadre, les ASSC sont formés dans diverses institutions de santé. La profession d'ASSC comporte des tâches indépendantes, par exemple dans le domaine des activités de la vie quotidienne, l'organisation de la journée des patients, le conseil des vêtements les plus appropriés, les commandes, la gestion et le stockage de matériels ainsi que l'entretien et le nettoyage d'appareils. Dans les domaines des soins et des actes médico-techniques, l'ASSC travaille en appliquant les instructions de spécialistes diplômés et selon des standards fixés. Les ASSC peuvent très bien être engagés dans les cas impliquant de nombreuses procédures routinières et exigeant certaines capacités de soins, médico-techniques et administratives, comme la centrale des lits, les services ambulatoires, les consultations et les centres de diagnostic.

#### Centrales des lits

Je me suis interrogée sur l'engagement dans des hôpitaux de soins aigus d'ASSC formés. L'exemple de la centrale des lits

visé à illustrer le domaine d'engagement futur des ASSC.

Dans les domaines **Soins et assistance** et **Actes médico-techniques**, plusieurs ASSC collaborent avec un(e) infirmier/-ère diplômé(e) pour assister un certain nombre de patients, qui varie en fonction de la catégorie de soins. L'infirmier/-ère effectue les anamnèses de soins et établit les plans des soins. Sur cette base, il/elle délègue ensuite les mesures de soins et les mesures médico-techniques aux ASSC. Les premières administrations de médicaments sont toujours effectuées par l'infirmier/-ère en personne. Idem pour les premiers pansements ou premières réfections de pansements, lorsque la procédure n'est pas parfaitement claire; dans ces cas, il/elle fixe en outre la procédure par écrit. Ensuite, l'ASSC le changera selon les instructions reçues. Les contrôles de routine – comme les mesures de la tension artérielle, du pouls et de la température – sont effectués et documentés de manière autonome par l'ASSC, qui en rapportera les résultats à l'infirmier/-ère. Dans le domaine des activités de la vie quotidienne, l'ASSC assiste les patients de manière autonome (soins du corps, alimentation, besoins, etc.). L'ASSC note ses observations et informe l'infirmier/-ère en continu.

Pour ce qui est de l'**Administration et logistique**, l'ASSC assure les tâches du secrétariat du service, répond aux appels téléphoniques et transmet les informations. Il/elle gère les commandes du service (médicaments, matériel de soins, matériel de bureau, denrées alimentaires). Il/elle organise les transports internes des patients et exécute d'autres tâches administratives sur informatique.

Côté **Conception du milieu et organisation de la vie quotidienne**, il/elle veille à ce que l'environnement des patients soit aussi agréable que possible, c'est-à-dire qu'il/elle les conseille et les assiste dans le choix des menus et/ou des ingrédients, sert les repas adéquats, est responsable de l'offre et du service des boissons, conseille les patients sur l'habillement et les chaussures, s'occupe des fleurs, organise des apéritifs de service et veille à l'ordre dans les pièces annexes. Les assistant(e)s en soins et santé communautaire peuvent être engagé(e)s tant pour les soins directs que dans tous les autres domaines de la vie quotidienne du service; ils/elles disposent des connaissances spécifiques requises. On pourrait imaginer que les ASSC consacrent une partie de leur temps de travail au domaine des soins et le restant, à

<sup>1</sup> Rosmarie Meiler, ReBeGe, Curriculum cadre Assistante et assistant en soins et santé communautaire, Directive, août 03

gérer les commandes, le secrétariat du service ou la subsistance des patients. Une autre possibilité consisterait à affecter les ASSC à plein temps au secrétariat ou à la subsistance, et de ne les engager pour les soins que lorsque cela s'avère nécessaire. Ce procédé offrirait à l'avenir l'avantage de pouvoir engager une personne compétente et flexible pour toutes les tâches qui se présentent dans une centrale des lits.

Les domaines d'engagement des ASSC présentés ci-dessus vont modifier le profil professionnel des infirmiers/-ères diplômé(e)s. A l'avenir, ceux-ci/celles-ci assumeront des tâches plus générales et passeront moins de temps en contact direct avec les patients, puisqu'ils/elles transfèrent – sous leur surveillance et contrôle – certaines tâches aux ASSC, tout en demeurant responsables de la nature et de la qualité des soins prodigués.

### Perfectionnement

La formation de base d'assistant(e) en soins et santé communautaire peut être complétée par une formation professionnelle préparant à un diplôme dans une haute école spécialisée, par exemple :

- infirmier/-ère
- technicien(ne) en radiologie médicale diplômé(e)
- sage-femme diplômée
- technicien(ne) en salle d'opération (TSO) diplômé(e)
- laborantin(e) médical(e) diplômé(e)
- physiothérapeute diplômé(e)

La maturité professionnelle permet aux employés spécialistes d'accéder aux Hautes écoles spécialisées.

### Formation

La formation, qui dure trois ans, est sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC). Elle repose sur le système dual (école et stage en institution). Le modèle d'enseignement répond à une logique dégressive: les cours sont plus nombreux en début de formation et leur nombre diminue au fil des ans. Le canton de Zurich a prévu la répartition suivante:

- 1<sup>re</sup> année: 3 jours d'école professionnelle et 2 jours de stage pratique
- 2<sup>e</sup> année: 2 jours d'école professionnelle et 3 jours de stage pratique
- 3<sup>e</sup> année: 1 jour d'école professionnelle et 4 jours de stage pratique

Les personnes en formation effectuant une maturité professionnelle suivent une demi-journée de cours en plus à l'école professionnelle.

### Premières expériences à l'Hôpital cantonal de Winterthur

Les personnes concernées dans les centrales des lits ont été intégrées dans l'application des directives de formation et se réjouissent de démarrer celle-ci. Bien qu'en pratique, cette formation mobilise passablement de ressources, les réactions émanant des personnes de référence et des responsables des services sont très réjouissantes. Les ASSC en formation font souffler un vent de fraîcheur dans les services: ils/elles sont spontané(e)s et pas compliqué(e)s, et se réjouissent de découvrir des choses nouvelles. Pour nous, il est particulièrement intéressant d'observer l'approche des jeunes ainsi que leur manière de gérer des situations, selon nous, complexes. Certains milieux officiels ont souvent souligné la jeunesse des personnes en formation et conseillé une prudence particulière dans les cas difficiles; jusqu'à ce jour, ces craintes se sont toutefois révélées infondées. Il va sans dire que nous étudions soigneusement les cas dans lesquels nous intégrons les ASSC en formation.

Dans l'optique de favoriser autant que faire se peut l'identification de toutes les personnes concernées, la procédure de candidature a été aménagée de telle sorte que les candidat(e)s suivent un stage de candidature dans un service précis, dans lequel ils suivront leur formation s'ils sont retenus. Les chefs de service ont largement voix au chapitre lorsqu'il s'agit de sélectionner les candidat(e)s; ils choisissent en quelque sorte « leurs » apprenti(e)s.

### Déroulement de la formation

Dans la mesure où, en première année, les apprenants suivent des cours à l'école professionnelle 3 jours par semaine et ne passent que 2 jours sur le terrain, la formation dans les services démarrent deux semaines avant le début des cours.

Pendant ces quinze jours, les jeunes se familiarisent avec le déroulement standard d'une journée ainsi qu'avec les membres de l'équipe. On leur enseigne en outre certains principes de base comme l'hygiène des mains, l'apparence, comment se protéger soi-même et le secret professionnel.

Les objectifs de formation qui ne peuvent être atteints dans les centrales des lits proprement dites sont comblés par les apprenants auprès des personnes spécialisées de l'institution, comme le service de nettoyage, la cuisine, la cantine, la lingerie. Les objectifs d'apprentissage sont fixés d'entente avec les différents responsables et chaque

engagement se termine par une évaluation. Dans les centrales des lits, les personnes de référence encouragent et soutiennent les jeunes en formation. Les outils d'aide aux processus d'apprentissage comprennent les tâches et les missions confiées, la rédaction quotidienne d'un journal d'apprentissage ainsi que l'inscription mensuelle dans le journal de travail.

Depuis la mi-février, une formatrice assiste la personne de référence.

### Pour de plus amples informations

Mittelschul- und Berufsbildungsamt (Office de la formation professionnelle et des écoles secondaires) du canton de Zurich, projet ReBeGe (réorganisation de la formation professionnelle dans les services de santé publique): [www.mba.zh.ch](http://www.mba.zh.ch).

Le bulletin « transition » de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, qui contient des informations sur l'intégration de la formation professionnelle pour les métiers de la santé, du social et des arts dans la sphère d'attribution de la Confédération: [www.transition.ch](http://www.transition.ch).

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie: [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch).

La Croix-Rouge suisse: [www.crs.ch](http://www.crs.ch).

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé: [www.gdk-cds.ch](http://www.gdk-cds.ch).

### Bibliographie

Rahmencurriculum Fachangestellte/r Gesundheit, Wegleitung, Rosmarie Meiler, Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich, August 2003

Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich, Projekt ReBeGe (Office de la formation professionnelle et des écoles secondaires du canton de Zurich, projet ReBeGe « Réorganisation de la formation professionnelle dans les services de santé publique »).

Croix-Rouge suisse; plan de formation, Département de la formation professionnelle

#### L'auteur

Hôpital cantonal de Winterthur  
Sibylle Kull  
Cheffe Projets Formation infirmière  
Brauerstrasse 15  
Case postale 834  
CH 8401 Winterthur  
E-mail: [s.kull@ksw.ch](mailto:s.kull@ksw.ch)